



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 septembre 2021  
Français  
Original : anglais

**Soixante-seizième session**  
Point 16 de l'ordre du jour  
**Culture de paix**

## **Promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Dans le présent rapport, soumis en application des résolutions [75/25](#) et [75/26](#) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général passe en revue les mesures prises par les États Membres et le système des Nations Unies pour promouvoir une culture de paix et du dialogue entre les religions et les cultures. On y trouve une présentation des principales tendances et des grands enjeux en la matière, ainsi qu'une description des activités renforcées et des progrès réalisés au cours de la période allant de mai 2020 à août 2021.



## I. Introduction

1. Dans ses résolutions [75/25](#) sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix et [75/26](#) sur la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-seizième session, un rapport sur l'application de ces résolutions par le système des Nations Unies. La rédaction de ce rapport, auquel ont contribué 31 entités des Nations Unies<sup>1</sup>, a été coordonnée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

2. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), dont les incidences ont continué de se faire sentir pendant la période considérée, a causé des souffrances sans précédent, exacerbant les inégalités persistantes au sein des sociétés et entre elles, compliquant davantage le dialogue entre les cultures et les religions. La fermeture généralisée des frontières et des lieux ainsi que les mesures de distanciation physique ont posé de nouvelles difficultés, dues aux restrictions à la mobilité, qui ont limité l'accès aux espaces physiques consacrés au dialogue interculturel et aux pratiques sociales. Plus qu'une crise sanitaire, la pandémie est devenue une crise des droits humains, dont les répercussions se font sentir dans toutes les sociétés. Les incidences économiques, sociales et sanitaires sont considérables, en particulier dans les pays à revenu moyen et faible ; environ 100 millions de personnes se retrouvent sous le seuil de pauvreté. La fermeture des écoles touche des milliards d'enfants, dont beaucoup d'entre eux durablement.

3. En exacerbant les inégalités préexistantes, la crise de COVID-19 a décuplé son impact négatif, en particulier sur les populations vulnérables. Les écarts en matière de revenus, de débouchés, de couverture sanitaire et de protection sociale ainsi que la dégradation de l'environnement et les crises climatiques ont été mis en lumière. La discrimination, l'exclusion et les violations des droits humains ont progressé. Dans le monde entier, l'aggravation des inégalités et le déclin de la confiance publique ont causé des troubles civils.

4. En revanche, la pandémie de COVID-19 a entraîné l'accélération de la transformation numérique, au-delà des prévisions les plus ambitieuses. Grâce aux technologies numériques, il a été possible de se connecter les uns aux autres, de poursuivre les activités d'enseignement et de faire en sorte qu'une multitude de personnes obligées de rester chez elles du fait des mesures de confinement aient accès

---

<sup>1</sup> Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Département des affaires économiques et sociales, Département de la communication mondiale, Département des opérations de paix, Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, Bureau de la coordination du développement, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Union internationale des télécommunications, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la technologie, Alliance des civilisations, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Bureau de lutte contre le terrorisme, Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger, Fonds des Nations Unies pour la population, Université des Nations Unies, Volontaires des Nations Unies, Programme alimentaire mondial et Organisation mondiale du tourisme.

à la culture. Cependant, les inégalités flagrantes en matière de connexion, l'utilisation abusive des données et, dans certains cas, l'instrumentalisation des plateformes en ligne pour répandre la peur et la haine ont amplifié la nécessité de renforcer la coopération dans le domaine numérique.

5. Dans la période considérée, l'urgence du dialogue entre les cultures et les religions s'est fait sentir, de même que la nécessité de promouvoir une culture de la paix dans le cadre du relèvement après la COVID-19 et au-delà. À l'heure où des mesures de distanciation physique sont imposées pour combattre la pandémie, le dialogue, la compréhension mutuelle, la solidarité et la confiance deviennent une source de réconfort et un lien crucial entre les peuples. Par-delà les frontières, les cultures et les langues, les personnes se sont retrouvées pour œuvrer à un objectif commun, à savoir construire un avenir meilleur, plus équitable et plus durable pour tout le monde, un avenir dans lequel les droits humains sont une réalité pour tous et toutes. Pour avoir une chance de s'en sortir, il faudra accepter que l'avenir même de l'humanité passe par la solidarité, la confiance et la capacité à travailler ensemble, comme une seule famille mondiale, pour atteindre des objectifs communs.

## II. Défis actuels

6. Les faits survenus au cours de la période considérée ont renforcé la détermination à mettre fin au fléau des inégalités structurelles et de la discrimination dans les sociétés. Les personnes d'ascendance africaine et les minorités ethniques, qui connaissent une surmortalité plus importante, ressentent de manière disproportionnée les conséquences de la pandémie de COVID-19<sup>2</sup>. Divers mouvements sociaux ont dénoncé les inégalités persistantes dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi ; ils ont appelé l'attention du monde sur les violations systémiques des droits humains subies par les personnes d'origine ou d'ascendance africaine. À mesure que la pandémie de COVID-19 se propageait, les crimes de haine à l'encontre des minorités ethniques, des personnes migrantes ou réfugiées ou demandant l'asile ainsi que des peuples autochtones augmentaient fortement, raffermissant les obstacles persistants à l'inclusion sociale et à la diversité. Les discours des ultra-nationalistes ou des suprémacistes blancs contre les personnes immigrées, les juifs et les musulmans ont également augmenté. Ces tendances compromettent les progrès réalisés en matière d'inclusion et confirment la nécessité de prendre de toute urgence des mesures décisives et équitables pour mettre fin aux crimes de haine et freiner la gangrène du racisme et de la xénophobie. Par ailleurs, les préjugés et l'exclusion ont donné lieu à de nouvelles formes d'inégalité et de discrimination dans l'accès aux soins de santé et aux vaccins. Cette situation, conjuguée aux incidences économiques négatives et au manque d'accès aux services de santé, a entraîné une plus grande marginalisation, et, dans certains pays, une aggravation des tensions et des protestations.

7. Les inégalités de genre, bien enracinées et omniprésentes, ont été mises en évidence<sup>3</sup>. Pendant la période considérée, on a constaté une hausse de la violence fondée sur le genre, car les mesures de confinement prises dans le cadre de la

<sup>2</sup> Nations Unies, « COVID-19 et droits humains : réagissons ensemble ! », avril 2020 ; HCDH, Orientations concernant la COVID-19 : La COVID-19 et les droits des minorités : orientations et pratiques prometteuses, 4 juin 2020 ; Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), « Implications of COVID-19 for the Afro-descendant population in Latin America and the Caribbean », dossier technique, 28 avril 2020 ; « Disproportionate impact of COVID-19 on racial and ethnic minorities needs to be urgently addressed » – M<sup>me</sup> Bachelet, 2 juin 2020.

<sup>3</sup> ONU-Femmes, Département des affaires économiques et sociales, « Progress on the Sustainable Development Goals : the gender snapshot 2021 », 2021. et rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante-cinquième session (E/2021/27-E/CN.6/2021/14).

campagne contre la pandémie ont eu pour effet de confiner les femmes et les enfants avec leurs agresseurs potentiels. En avril 2020, le Secrétaire général a lancé un appel mondial dans lequel il a demandé qu'il soit mis fin à toutes les violences faites aux femmes en tous lieux, y compris au sein du foyer. Les réseaux sociaux et de protection marchant mal et l'accès aux services étant réduit, les femmes et les filles se sont retrouvées encore plus vulnérables. La pandémie de COVID-19 a creusé les écarts existants entre les hommes et les femmes en matière de participation au marché du travail et d'accès au financement et aggravé le déséquilibre dans la répartition inégale du travail familial et domestique non rémunéré et de la représentation aux postes de responsabilité. Les restrictions en matière de soins de santé sexuelle et procréative ont aggravé les effets majeurs de la COVID-19 sur les femmes. La fermeture des établissements scolaires met davantage les filles en risque d'abandon scolaire. Selon les estimations, le mariage des filles augmentera de 13 millions au cours des dix prochaines années, conséquence directe de la pandémie<sup>4</sup>. Qu'elles en soient le sujet, la source ou l'auteur, les femmes restent sous-représentées dans les reportages sur la COVID-19, encore plus à titre d'expertes. Dans le monde entier, les femmes qui œuvrent pour la promotion d'une culture de la paix – dans le domaine du journalisme ou de la consolidation de la paix – se heurtent à des obstacles et à une résistance considérables et sont attaquées ou menacées de manière disproportionnée. Ensemble, ces facteurs affaiblissent la cohésion sociale et le tissu social, font reculer les progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, et empêchent les femmes de participer de manière égale et significative au dialogue et à la consolidation de la paix, comme il est demandé dans le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité [[S/RES/1325\(2000\)](#)].

8. L'instabilité, les difficultés économiques et la rareté des ressources de base ont changé la dynamique des conflits, mettant en présence une diversité d'acteurs. Les facteurs de conflit sont, de plus en plus, la criminalité généralisée, la circulation des armes légères et de petit calibre, la présence de mercenaires, l'inégalité croissante, la manipulation politique des populations, l'absence de bonne gouvernance, le chômage et les tensions géopolitiques. La crise a également vu poindre des inquiétudes concernant d'éventuelles attaques contre des cibles molles, comme des lieux de culte et autres sites religieux<sup>5</sup>. Lors d'une séance d'information ouverte, tenue le 9 octobre 2020 par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#) concernant la lutte antiterroriste, le Conseil de sécurité et le Comité ont exposé la menace du terrorisme d'extrême droite (ou du terrorisme à motivation raciale ou ethnique), qui cible les groupes religieux et ethniques<sup>6</sup>. Il s'est dégagé de la session de 2021 de l'Instance permanente sur les questions autochtones que les institutions et les droits fonciers des peuples autochtones devaient être pris en compte dans un souci de paix et de sécurité, notamment face à l'augmentation des conflits relatifs aux terres et territoires autochtones survenus lors des confinements dus à la COVID-19<sup>7</sup>. L'insécurité alimentaire, aggravée par la pandémie, met en évidence le cercle vicieux que forment la faim et les conflits : la guerre et les conflits entraînent l'insécurité

<sup>4</sup> FNUAP, « Impact of the COVID-19 pandemic on family planning and ending gender-based violence, female genital mutilation and child marriage », note technique provisoire, avril 2020.

<sup>5</sup> Conseil de sécurité, visioconférence publique du Comité contre le terrorisme sur la protection des cibles « molles » contre les attaques terroristes, 27 janvier 2021.

<sup>6</sup> Conseil de sécurité, visioconférence publique du Comité contre le terrorisme sur les tendances émergentes de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme et sur la manière de faire face à l'extrémisme violent par une approche fondée sur les droits de l'homme, 9 octobre 2020. Voir aussi le rapport Trends Alert de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme intitulé « Member States Concerned by the Growing and Increasingly Transnational Threat of Extreme Right-Wing Terrorism », avril 2020 et juillet 2020.

<sup>7</sup> Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa vingtième session ([E/2021/43-E/C.19/2021/10](#)).

alimentaire et la faim, qui elles-mêmes peuvent faire éclater des conflits latents et susciter la violence<sup>8</sup>. De même, les risques interconnectés des changements climatiques et des conflits – qui exercent déjà une pression extraordinaire sur les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être – sont encore plus dangereux, du fait de la pandémie. Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui sont encore plus à risque, sont particulièrement touchés, du fait que leurs initiatives en faveur du développement durable se retrouvent contrecarrées.

9. L'accélération des technologies numériques montre combien il est nécessaire de garantir un accès équitable aux espaces en ligne et de prendre des mesures contre les menaces grandissantes qui se profilent. La pandémie de COVID-19 montre combien il importe d'être connecté. Travailler, étudier, assurer des services de base tels que les services bancaires en ligne et la télésanté, et accéder à des informations vitales en ligne a permis à des personnes partout dans le monde de garder la tête hors de l'eau. Les technologies numériques ont permis de maintenir le lien pendant le confinement, générant de nouvelles formes de communication et de dialogue en associant cultures, médias et technologies de l'information. Toutefois, la fracture numérique a laissé sur la touche la moitié de la population mondiale et isolé les personnes vivant dans des communautés éloignées à qui s'adressent les programmes de dialogue interculturel. Les lacunes en matière d'accès numérique combinées aux restrictions de circulation et à la distanciation physique entravent également les progrès de la recherche ; ceci touche particulièrement les chercheurs en début de carrière. Outre les questions d'accès, la prévalence et la propagation d'informations fausses et trompeuses (« infodémie ») compromettent l'accès des populations à des informations fiables et vérifiées. Les cyberattaques contre des établissements tels que des hôpitaux ou des centres de recherche mettent directement en danger la vie de personnes innocentes. Parallèlement, les médias sociaux sont utilisés pour alimenter la discrimination, la xénophobie et le racisme, exacerbant ainsi la polarisation. Dans certaines parties du monde, la pandémie sert de prétexte pour restreindre la liberté d'expression et la liberté de la presse.

10. Bien que la lutte contre la COVID-19 bénéficie d'une aide publique importante, tous les pays ne sont pas logés à la même enseigne. En outre, en ce qui concerne le dialogue entre les cultures et les religions, les questions mentionnées plus haut ne suscitent pas toutes le même intérêt politique ou soutien financier ; d'où des obstacles supplémentaires, compte tenu de la nature à long terme du dialogue interculturel et interreligieux et de la difficulté à en mesurer pleinement l'impact. Ces dernières années, des efforts concertés ont été déployés pour remédier à la fragmentation. Cependant, il faudra renforcer la coordination intégrée, qui repose sur l'interaction entre paix, développement et activités humanitaires (approche fondée sur les interactions) et l'engagement renouvelé entre les différents niveaux de gouvernance et diverses parties prenantes. Au cours de la période considérée, les États ont eu du mal à faire face aux menaces, les ressources ayant été réorientées des processus de paix vers la lutte contre la pandémie. La fermeture des frontières et les restrictions des déplacements ont mis hors d'accès les zones touchées par les conflits, ce qui a freiné les efforts de médiation internationale et coupé l'aide aux populations vulnérables les plus démunies. La situation d'insécurité généralisée s'est aggravée car les programmes de paix n'ont pas pu être exécutés et la lutte contre la discrimination à l'égard des personnes vulnérables s'est heurtée à une certaine résistance. Dans certains rapports, il est indiqué que la pandémie est invoquée pour réduire le financement des institutions chargées de l'application des accords de paix. Les

<sup>8</sup> Henk-Jan Brinkman et Cullen S. Hendrix, « Food insecurity and violent conflict : causes, consequences, and addressing the challenges », étude hors série n° 24, Programme alimentaire mondial (Rome, juillet 2011).

tensions permanentes, associées à un manque de confiance dans le gouvernement ou les dirigeants politiques, créent des conditions parfaites pour une escalade de la violence. Les troubles civils en réaction à la pandémie se sont multipliés dans le monde entier, gonflant le taux estimé de 244 % d'augmentation des émeutes, grèves et manifestations antigouvernementales dans le monde entre 2011 et 2019, selon l'indice mondial de la paix<sup>9</sup>.

11. Les défis que le monde doit relever aujourd'hui dépassent les frontières ; aucun pays n'est donc à l'abri. De plus, la propagation de la pandémie de COVID-19 s'accompagne d'un nombre alarmant de tensions, de conflits et de chasses aux sorcières, rendant le dialogue entre les cultures et les religions d'autant plus important. La communauté internationale devra donc s'appuyer sur l'unité, la solidarité et une coopération multilatérale renouvelée pour mener son action, qui doit être coordonnée à tous les niveaux si l'on veut édifier des sociétés durables et pacifiques. La COVID-19 a montré que nos sociétés étaient fondamentalement et irrémédiablement connectées. Le dialogue interculturel et interreligieux s'inspire de notre condition et de nos valeurs humaines, source d'unité et non de division. Ainsi, la richesse de la diversité est rehaussée, au service d'une société qui promeut le respect et la contribution de toutes les personnes. La sphère numérique n'est pas en reste. L'accélération des technologies numériques a nécessité un renforcement de la coopération dans le domaine de la gouvernance numérique afin de donner à tous et à toutes un accès égal à ces technologies. Garantir une coopération efficace qui fait fi des différences est la seule façon de relever avec succès ces grands défis communs. La lutte contre la COVID-19 et le relèvement qui s'ensuit doivent être engagés avec détermination, si l'on veut des changements en profondeur et bâtir des sociétés plus justes, reposant sur un nouveau contrat social basé sur l'égalité et l'inclusion. Les droits de tous doivent être au centre des préoccupations pour ne pas faire de laissés-pour-compte.

### **III. Une culture de la paix et du dialogue entre les cultures et les religions dans le cadre des efforts de relèvement après la COVID-19**

12. Le dialogue entre les cultures et les religions a orienté la lutte contre la COVID-19 et fait avancer les stratégies de relèvement. Dans plusieurs documents d'orientation publiés, il est indiqué que l'ensemble de la société doit s'unir pour tendre la main aux plus vulnérables. À titre d'exemple, le Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique immédiate à la COVID-19, lancé en avril 2020, comprend cinq domaines d'intervention, dont un pour la promotion de la cohésion sociale et l'investissement dans la résilience des populations et les initiatives menées par ces dernières. Un élément clé de ce travail consiste à favoriser le dialogue entre les institutions de l'État et les acteurs de la société civile, notamment les femmes et les jeunes militants et militantes, les représentants des groupes de migrants et de la diaspora, les organisations d'inspiration religieuse et les chefs religieux. Les plans d'intervention socio-économiques au niveau des pays permettent de renforcer la cohésion sociale et le dialogue communautaire en déterminant et traitant les risques rapidement et en renforçant la résilience face aux perturbateurs potentiels, ce qui est essentiel pour prévenir la violence ou de nouvelles crises, telles que les discours de haine. Dans le contexte du relèvement après la pandémie et de la riposte à la pandémie, le Forum de haut niveau de l'Assemblée générale sur la culture de la paix, convoqué par le Président de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée en

<sup>9</sup> Institute for Economics and Peace, *Global Peace Index 2021* : Measuring Peace in a Complex World (Sydney, juin 2021).

septembre 2020, sur le thème de « la culture de paix et les moyens de faire advenir un monde meilleur à l'ère de la COVID-19 », a mis en avant l'importance cruciale de la solidarité et de la résilience au niveau mondial contre la propagation de la haine, de l'intolérance, de la division et de la discrimination. Le dialogue apparaît non seulement comme un rempart essentiel contre la propagation de la haine, de l'intolérance, de la division et de la discrimination, mais aussi comme une composante intégrale des efforts déployés en vue d'un relèvement inclusif et durable.

#### Encadré 1

#### **La solidarité mondiale : un guide pour le relèvement après la COVID-19**

Un appel à la solidarité mondiale a été lancé pour faire face à cette urgence mondiale ; le dialogue doit servir de base à l'action. Le dialogue joue un rôle important dans la riposte face à la COVID-19, notamment dans les campagnes visant à améliorer le bien-être, la résilience et la prévention des conflits. De même, la solidarité mondiale est au centre des campagnes de vaccination visant à garantir l'égalité d'accès aux vaccins pour tous les pays en tant que bien public, comme la campagne mondiale « Ensemble seulement » que l'Organisation des Nations Unies a lancée en mars 2021. La pandémie a permis de réunir les experts des organismes des Nations Unies pour mener une action commune contre ses impacts majeurs. Plusieurs déclarations et initiatives conjointes publiées au cours de la période considérée ont permis de tirer parti d'un vaste mouvement de coopération entre diverses entités des Nations Unies. Ainsi, l'Organisation internationale du Travail, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, l'Organisation mondiale de la Santé et Interpeace ont uni leurs forces pour publier une série de recommandations clés intitulées « De la crise à l'opportunité d'une paix durable – Une perspective commune pour répondre aux défis en matière de santé, d'emploi, et de consolidation de la paix en période de COVID-19 ». La note de synthèse sur l'impact socioéconomique de la pandémie, intitulée « La COVID-19 et la transformation du tourisme », publiée par 12 entités des Nations Unies sous la direction de l'Organisation mondiale du tourisme, a pour but d'orienter la reprise équitable et durable du tourisme international après le déclin de 74 % de l'industrie en 2020. La pandémie a rendu cruciale la prise en compte du dialogue dans les interventions humanitaires et les activités de développement multidimensionnelles ; il s'agit d'un impératif opérationnel pour le relèvement après la COVID-19 et au-delà.

## **A. Coordination et leadership**

13. Malgré les contraintes imposées par la pandémie de COVID-19, pendant la période considérée, il y a eu plusieurs exemples positifs de coordination et de leadership interinstitutions dans certains domaines d'intervention. Certains problèmes ont atteint un point critique du fait de la pandémie ; il a donc fallu mener une action de grande envergure en faveur de l'inclusion sociale et mettre en place une démarche intégrée et collaborative entre les différents niveaux de gouvernance. Du fait de la pandémie, il a fallu améliorer considérablement la coordination des initiatives et ajuster les priorités des stratégies du système des Nations Unies en matière de dialogue interculturel et interreligieux. En raison des restrictions imposées pour enrayer la pandémie, les technologies numériques et les plateformes en ligne ont

été mises à profit pour assurer la continuité de nombreuses activités de dialogue, de la consolidation de la paix à l'éducation et à la culture. Les efforts visant à élargir la coopération entre les entités des Nations Unies et divers acteurs ont été renforcés dans le domaine numérique afin de promouvoir les technologies numériques et l'accès à l'internet dans le cadre de sociétés plurielles et inclusives, dans lesquelles chacun dispose des mêmes chances. De l'attitude des autorités pendant cette crise dépendra l'utilisation de moyens institutionnels permettant d'orienter les grandes décisions vers une plus grande inclusion sociale et d'éviter de creuser le fossé entre les populations et entre les populations et l'État.

14. Les efforts en faveur d'une culture de la paix ont continué de s'appuyer sur des stratégies clés à l'échelle du système des Nations Unies, qui mobilisent toute une série d'acteurs. La Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, lancés en 2019, continuent d'être mis en place, sous la direction du Bureau de la prévention des génocides et de la responsabilité de protéger, l'accent étant mis sur la poursuite des activités visant à stimuler la coopération au niveau national. Le Bureau a fourni une assistance technique et une aide au renforcement des capacités aux bureaux de pays pour qu'ils élaborent leur propre plan d'action en fonction de leur contexte ; il a notamment publié des instructions détaillées en septembre 2020<sup>10</sup>. Le Programme des Nations Unies pour le développement a mis en œuvre le Plan d'action dans 72 pays, en partenariat avec divers acteurs, dont des organisations et des acteurs d'inspiration religieuse, ce qui a été déterminant pour établir des points d'entrée en faveur du dialogue et de voix différentes afin de rompre avec les discours de haine, la désinformation et les discours extrémistes. L'UNESCO a mené des consultations mondiales sur des plateformes en ligne avec des organismes de réglementation et la société civile et a publié un ensemble de principes de transparence en vue d'élaborer des normes internationales pour la transparence des plateformes. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine a créé un outil dans une langue locale pour surveiller les messages radio et Internet afin de signaler aux autorités les discours haineux de sorte à contribuer à la prévention des conflits. De même, le Bureau de la coordination du développement a recensé les discours de haine dans plusieurs bureaux de pays en octobre 2020 ; on a donc vu les progrès en matière de surveillance des discours de haine en ligne par bureau de pays et une diversité importante en termes d'expériences, d'investissements et d'approches dans les pays. Pendant la période considérée, la démarche a été de mieux saisir les nuances de la diversité et des contextes des discours de haine.

15. Conformément à la pratique des années précédentes, la consolidation de la paix a été de plus en plus intégrée, en tirant parti des compétences des entités des Nations Unies dans les domaines suivants : paix et sécurité, droits humains et développement inclusif et action humanitaire. Plus précisément, des initiatives ont été menées pour mieux coordonner les activités dans le domaine humanitaire, le développement et la paix dans le cadre de la nouvelle élaboration d'analyses communes de pays et de cadres de coopération. Plusieurs cadres de coopération tiennent compte de la réduction et de la prévention des risques interpilliers, allant du règlement des conflits et de la consolidation de la paix en République démocratique du Congo, au Liberia et en Ouganda à la mobilité humaine au Mexique et au Paraguay. De plus en plus, les analyses communes de pays et les cadres de coopération intègrent les dimensions du dialogue interculturel, par exemple en tenant compte des liens socioculturels et religieux dans les activités de développement et en identifiant les minorités religieuses et ethniques dans les contextes humanitaires et de crise. Pendant la période

---

<sup>10</sup> « United Nations strategy and plan of action on hate speech : detailed guidance on implementation for United Nations field presences », septembre 2020.

considérée, les conseillères et conseillers pour les droits humains détachés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont appuyé les efforts des coordonnatrices et coordinateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies dans 43 pays, notamment en intégrant un volet droits humains dans les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération. D'autres entités ont adopté, dans le cadre de leur mandat respectif, une démarche couvrant plusieurs piliers pour favoriser la paix et prévenir les déclencheurs de violence et de conflit. Par exemple, en 2020, le Programme alimentaire mondial a aidé 16 millions d'enfants par le biais de son programme d'alimentation scolaire, y compris dans des pays touchés par des conflits et dans des contextes de personnes déplacées et de réfugiés, dans le monde entier. Il a été démontré que les repas scolaires gérés par la communauté favorisent la solidarité, la coopération et la confiance entre les populations, et redonnent aux enfants un sentiment de normalité et de stabilité. Ces initiatives sont cruciales, compte tenu de la complexité croissante des conflits et de leur incidence sur les résultats du développement.

16. Les initiatives ont été renforcées pour lutter contre l'augmentation alarmante des attaques contre les biens culturels, y compris les lieux d'importance religieuse, qui peuvent entraîner destruction, pillage et trafic illicite. Comme de nombreux sites protégés sont fermés au public pendant la pandémie, ils sont devenus de plus en plus exposés au vandalisme et au pillage. En septembre 2020, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du plan d'action des Nations Unies pour la protection des sites religieux (United Nations Plan of Action to Safeguard Religious Sites), l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies a lancé une campagne de communication mondiale, intitulée #forSafeWorship (« Unis et solidaires : exercer son culte dans la paix et la sécurité »), qui a touché plus de 3 millions de personnes sur les médias sociaux. L'Alliance et le Programme opérationnel pour les applications satellitaires ont récemment mené un exercice conjoint de recensement des sites religieux dans plusieurs pays pilotes, afin que les individus et les populations connaissent et respectent mieux ces sites. Un nouveau programme intitulé « Heritage for Peace » a été lancé par l'UNESCO pour faire du patrimoine culturel un véritable outil de protection de la paix et renforcer son rôle dans la prévention et le règlement des conflits. Dans le cadre de ce programme, un cours en ligne ouvert à toutes et à tous sur la protection des biens culturels est en cours d'élaboration, destiné aux médiateurs et médiatrices de paix. Il comprend des compétences interculturelles et promeut le dialogue interculturel en tant que ressource clé pour la médiation dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que pour la consolidation de la paix et le relèvement après le conflit.

#### Encadré 2

##### **Préparer le terrain pour une gouvernance numérique renforcée**

Dans son Plan d'action de coopération numérique, lancé en juin 2020, le Secrétaire général présente ses objectifs pour un avenir numérique plus ouvert, inclusif et sûr pour tous et toutes, qui tire parti des avantages des technologies numériques tout en atténuant leurs risques. Sous la direction du Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies, ce plan d'action s'appuie sur une approche fondée sur les droits humains et prend en considération les façons dont la technologie est utilisée pour violer et restreindre les droits humains, creuser les inégalités et exacerber les discriminations existantes. Le harcèlement et les discours de haine en ligne peuvent se traduire par des actes de violence physique commis hors ligne. La numérisation croissante résultant de la crise sanitaire mondiale actuelle a multiplié ces menaces.

En renforçant la coopération multipartite dans la sphère numérique, ce plan répond au besoin de gouvernance technologique, que la pandémie actuelle rend d'autant plus urgent. Les technologies numériques et la connexion à l'internet sont essentielles pour l'édification de sociétés inclusives dans lesquelles tout le monde a une chance équitable de bien-être. Pour faire en sorte que la voix de celles et ceux qui ne profitent pas pleinement des possibilités numériques soit entendue, une coalition multipartite sur l'inclusion numérique sera créée, composée d'États Membres, de groupes de la société civile, de représentants du secteur privé et d'autres parties prenantes. Les travaux se poursuivent pour mettre en œuvre le plan d'action grâce à des efforts multipartites et à une collaboration interinstitutions dans plusieurs domaines ciblés, notamment la réalisation de la connectivité universelle, la promotion des droits humains numériques et de l'inclusion numérique et le renforcement des capacités numériques mondiales.

17. Les travaux de l'UNESCO concernant l'élaboration de la recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle – premier instrument normatif mondial dans ce domaine – ont considérablement progressé au cours de la période considérée grâce à l'approbation par des représentants des États Membres d'un projet d'instrument audacieux et visionnaire, qui a été transmis pour adoption par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2021. La recommandation sera un outil d'appui puissant pour l'utilisation éthique des systèmes d'intelligence artificielle en faveur du développement durable, de sociétés pacifiques et justes et des droits humains et des libertés fondamentales. En outre, elle fournira des outils concrets, tels que des évaluations d'impact éthique et une méthodologie pour évaluer l'état de préparation, afin d'aider les acteurs dans le domaine de l'intelligence artificielle à évaluer les avantages et les risques des systèmes d'intelligence artificielle tout au long de leur cycle de vie. L'Institut de l'Université des Nations Unies à Macao (Chine) a fait avancer le discours inclusif sur l'intelligence artificielle en effectuant une analyse interculturelle des présentations sur l'intelligence artificielle et en mettant en évidence les risques de cybersécurité et la désinformation pendant la COVID-19 qui ont nui à une culture de la paix et de la sécurité.

## **B. Connaissances et données factuelles**

18. La promotion d'une culture de la paix et du dialogue entre les cultures et les religions s'appuie sur les plateformes et les réseaux existants qui soutiennent la production et le partage de connaissances et de données factuelles. Toutefois, l'absence de données empêche le dialogue interreligieux et interculturel d'être pleinement compris et utilisé efficacement dans les stratégies de consolidation de la paix et de développement. Le système des Nations Unies s'efforce de collecter des données afin de mieux évaluer l'impact de la COVID-19 et d'en tenir compte dans les stratégies de relèvement concernant des questions liées au dialogue. Les études se sont portées sur de nouveaux aspects des données concernant le dialogue interculturel et interreligieux pour combler le manque de données relatives aux groupes vulnérables et mieux prendre en compte leurs besoins dans les politiques.

19. Les données recueillies au cours de la période considérée ont permis de jeter un regard neuf sur le dialogue interculturel. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a mis au point le Tableau de bord de la vulnérabilité de la population à la COVID-19, qui permet de consulter des données sur la vulnérabilité des populations du monde entier aux niveaux national et infranational, afin

d'améliorer la préparation et la riposte. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a fourni des compétences techniques en vue de la collecte de données sur la violence contre les femmes et les filles pendant la pandémie de COVID-19, afin de garantir le respect des principes d'éthique et de sécurité dans la collecte des données. Une évaluation rapide de cette violence a été réalisée auprès de plus de 16 000 personnes interrogées dans neuf pays (Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Tunisie, Yémen et État de Palestine), soit la première évaluation de ce type dans la région. L'UNESCO a lancé un document de discussion historique sur la violence en ligne à l'encontre des femmes journalistes, qui restent particulièrement exposées. Le document présente les conclusions d'une étude mondiale basée sur un vaste ensemble de données sans précédent qui démontrent la prévalence des attaques en ligne et leur lien avec la désinformation, les campagnes politiques et la discrimination. La Commission « Le large bande au service du développement durable » de l'Union internationale des télécommunications et de l'UNESCO a lancé une étude complète, intitulée « Balancing Act : Countering Digital Disinformation While Respecting Freedom of Expression », qui comprend une série de recommandations sectorielles concrètes et un cadre en 23 points permettant de vérifier la riposte à la désinformation. La Coalition mondiale pour la réintégration des enfants soldats – coprésidée par le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et comprenant des États Membres, la Banque mondiale, d'autres entités des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des universitaires – a publié trois documents d'information afin de mieux aider les enfants anciennement associés à des forces armées ou à des groupes armés à se réintégrer dans la société, et de contribuer à une paix durable. D'après les données, pour que la réinsertion des enfants soit un succès, il faut une approche à long terme et multipartite qui fait le lien entre les interventions humanitaires, les activités de développement et les initiatives de consolidation de la paix.

### Encadré 3

#### **Examiner les risques interconnectés de la pression climatique**

La pression climatique rend encore plus nécessaire le dialogue interculturel et la résolution de problèmes communs pour consolider la paix. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a pris des mesures pour élargir la base de connaissances sur les liens entre changements climatiques et déplacements internes dans les petits États insulaires en développement, notamment les incidences sur la stabilité et la cohésion sociales. Autour du bassin du lac Tchad, les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et à l'eau entre les différents usagers se sont intensifiés et ont entraîné d'importantes migrations de populations. Mis en œuvre par l'UNESCO et la Commission du bassin du lac Tchad dans cinq pays (Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Niger et Nigeria), le Projet biosphère et patrimoine du lac Tchad, qui rassemble plus de 600 personnes issues des communautés locales, a pour but de constituer trois réserves de biosphère afin de lier la préservation de la diversité biologique aux impératifs de paix et de développement durable. L'objectif est de faire en sorte que les réserves de biosphère apportent des solutions locales aux problèmes mondiaux tels que les changements climatiques.

20. Les peuples autochtones sont souvent marginalisés dans les systèmes statistiques nationaux, ce qui constitue un obstacle à la prise en compte de leurs besoins dans les politiques ainsi qu'à leur participation à un développement inclusif. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a mené plusieurs activités liées aux peuples autochtones dans la région pour qu'ils puissent être pris en compte dans les systèmes statistiques nationaux, que des données ventilées les concernant soient produites et diffusées, que des études de leurs droits soient réalisées, qu'il y ait un échange de connaissances ainsi qu'une assistance technique. Plusieurs pays ont reçu une aide pour préparer leur recensement de 2020 en vue de renforcer la prise en compte des peuples autochtones dans les systèmes statistiques nationaux, notamment par la prise en compte de l'auto-identification et des langues autochtones.

21. L'UNESCO a continué de renforcer son partenariat avec l'Institute for Economics and Peace afin de produire de nouvelles données, qui seront publiées dans un rapport mondial phare, sur une plateforme interactive en ligne et dans un mécanisme d'appui logistique, en 2021. En renforçant la base de données factuelles sur le dialogue et les conditions propices à ce dialogue, le projet vise à renforcer l'efficacité des politiques et à établir une base commune pour une vision partagée.

### **C. Renforcement des capacités**

22. Dans un contexte où la complexité et la précarité ne cessent de croître, il est essentiel d'acquérir des compétences permettant de promouvoir une culture de la paix et du dialogue interreligieux et interculturel et d'en bénéficier pour relever les défis actuels et repenser les sociétés futures. Il s'agit notamment de développer les compétences, cruciales à notre époque, nécessaires à la production d'informations publiques exactes et à l'analyse critique des différents types de médias. Qu'elles doivent faciliter l'accès à l'aide humanitaire dans les communautés touchées par un conflit armé ou renforcer les compétences des jeunes dirigeants de la société civile, les entités des Nations Unies ont mis en place diverses solutions au cours de la période considérée afin de mieux doter les sociétés de ces compétences nécessaires.

23. L'éducation est un allié incontournable dans le développement des aptitudes et des compétences nécessaires pour prendre une part active dans sociétés diverses. L'UNESCO s'emploie à renforcer le rôle de l'éducation et des écoles dans la prévention de l'extrémisme, tout en promouvant une culture de confiance et de bien-être fondée sur les droits humains et une éthique de l'attention à la personne. Depuis 2020, l'initiative phare de l'UNESCO, « Faire revivre l'esprit de Mossoul », a permis de former quelque 1 700 enseignants et directeurs d'école, écoliers et parents dans des écoles de la province de Ninive, en Iraq. Dans le cadre de la campagne « Short Lessons for Peace », du matériel pédagogique sur la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation a été mis à la disposition de plus de 22 500 apprenants. L'UNESCO participe activement à l'élaboration de lignes directrices pour les éducateurs, notamment sur la prévention de l'antisémitisme par l'éducation, en renforçant la résilience des jeunes face aux idéologies extrémistes et aux préjugés et en veillant à ce que les manuels scolaires et le matériel pédagogique luttent contre le racisme et les préjugés explicites et implicites. Grâce aux cercles d'histoires, l'UNESCO élargit ses activités sur le développement des compétences interculturelles par une série de sessions de formation en ligne destinées aux travailleurs sociaux et de santé, aux représentants de la Coalition internationale des villes inclusives et durables, aux jeunes et aux membres du personnel des Nations Unies. Par ailleurs, l'UNICEF a continué d'animer en collaboration le Consortium mondial de la paix pour la petite enfance, qui défend une éducation de la petite

enfance de haute qualité, multisectorielle et à plusieurs niveaux, favorise une culture de la paix et renforce la résilience individuelle et sociétale.

24. Les activités menées dans l'ensemble du système des Nations Unies ont montré l'importance accordée aux jeunes en tant qu'agents du changement dans les processus de paix ; cependant, les efforts n'ont pas été constants. Pour donner suite à la résolution 2535 (2020) du Conseil de sécurité, des coordonnateurs et coordonnatrices pour le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité sont en train d'être nommés afin de renforcer la capacité des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales à mettre en œuvre ledit programme. Les jeunes sont au cœur de la quatrième phase (2020-2024) du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme travaille en étroite collaboration avec des organisations sœurs afin que l'éducation dans le domaine des droits humains soit prise comme essentielle si l'on veut que les jeunes participent à la construction d'un monde pacifique, juste et durable. Un nouveau partenariat établi par le programme des Volontaires des Nations Unies, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Fondation PeaceNexus aide les jeunes chercheurs à participer davantage aux efforts de consolidation de la paix en appuyant le programme de recherche du Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans quatre lieux d'étude de cas : les Balkans occidentaux, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Kirghizstan. De 2018 à 2021, plus de 5 000 jeunes en Jordanie, en Libye, au Maroc et en Tunisie ont participé à une grande mobilisation d'organisations dirigées par des jeunes, d'universités et de parties prenantes nationales, sous la direction de l'UNESCO et du Bureau de lutte contre le terrorisme, afin de favoriser un dialogue inclusif pour la prévention de l'extrémisme violent. L'emploi des jeunes a été stimulé au Yémen par le projet « Cash for Work » (Rémunération contre travail) mis en place par l'UNESCO et l'Union européenne, qui développe les compétences en matière de restauration urbaine et stimule la confiance en soi des jeunes afin de promouvoir la paix et réduire le risque de conflit.

25. Dans l'ensemble, les synergies entre l'emploi et une culture de la paix ne sont pas suffisamment exploitées. C'est pourquoi l'Organisation internationale du Travail s'est associée au Bureau d'appui à la consolidation de la paix, en février 2021, pour élaborer une brochure intitulée « Pérenniser la paix grâce au travail décent et à l'emploi », qui souligne le rôle de l'emploi et du travail décent dans la lutte contre les facteurs de conflit, notamment le manque de contact et de dialogue entre différents groupes sociaux, définis notamment selon le sexe, le milieu culturel et la religion ; le manque de perspectives, en particulier pour les jeunes et les femmes ; et les revendications concernant l'inégalité, l'accès aux droits fondamentaux au travail et l'exclusion. Ceci est encore plus pertinent dans le cadre de la crise actuelle de COVID-19. Les conséquences socioéconomiques de la pandémie peuvent déclencher ou exacerber les griefs, la discrimination, la méfiance et un sentiment d'injustice concernant les questions liées à l'accès aux services de santé et à la protection sociale, à l'emploi et à la garantie des moyens de subsistance.

26. Afin de lutter contre la propagation de la désinformation et d'améliorer la couverture médiatique des questions liées à la pandémie, l'UNESCO a intensifié son action visant à renforcer les capacités des journalistes en offrant des cours en ligne ouverts à toutes et à tous. Le projet mondial, intitulé « #CoronavirusFacts : Lutte contre la « Désinfodémie » sur le COVID-19 dans les environnements sujets aux conflits », vient en complément pour donner aux populations les moyens de lutter contre la désinformation liée à la COVID-19, en apportant un appui aux médias et aux organisations de vérification des faits au niveau local. En avril 2021, l'UNESCO a lancé le programme d'éducation aux médias et à l'information intitulé « Penser de manière critique, cliquer à bon escient ! », dont s'inspirera une nouvelle initiative mondiale visant à donner aux gens des bases solides dans ces compétences cruciales

face aux évolutions rapides du paysage de l'information et de la communication. L'UNESCO a formé 150 femmes journalistes et plus de 70 responsables de médias en Inde, au Mali, au Sénégal et au Sri Lanka afin d'atténuer les risques liés au genre sur le terrain, dans les salles de rédaction et en ligne ; l'organisation a également organisé, à l'échelle mondiale, un cours en ligne ouvert à toutes et à tous, qui a été suivi par 1 235 participants de 121 pays. En outre, par le lancement de projets au Népal et au Soudan du Sud, l'UNESCO a continué d'encourager les organisations de médias à tenir compte de la publication « Informer sur les violences à l'égard des filles et des femmes : manuel pour les journalistes » pour renforcer les capacités permettant de couvrir les questions liées à la violence contre les femmes et les filles et de promouvoir l'égalité des genres dans et par les médias.

#### Encadré 4

##### **Formation de médiatrices de paix**

Dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, ONU-Femmes a formé 1 542 médiatrices à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. Soucieuse de promouvoir davantage le rôle des femmes dans la consolidation de la paix, l'organisation a lancé, avec les pays du Sahel et les organisations régionales, le programme visant à accélérer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité afin d'améliorer la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans la région du Sahel. Le dialogue est une composante essentielle de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Il peut être un antidote aux tensions et empêcher les situations de s'aggraver en faisant participer des voix modérées aux débats polarisés et en favorisant la réconciliation au lendemain d'un conflit. Il est plus efficace s'il inclut tous les secteurs de la société, en particulier les femmes. Au Sahel, la participation des femmes aux sphères politique et économique est une priorité stratégique, de plus en plus intégrée désormais dans les programmes de développement régionaux.

27. Même si des inégalités marquées entre les sexes ont été observées tout au long de la période considérée, certains progrès ont été signalés en matière de consolidation de la paix tenant compte des questions de genre. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a constaté une augmentation du nombre de bâtisseuses de la paix qui ont fait des exposés à la Commission de consolidation de la paix ; il est passé de 6 en 2019 à un nombre record de 25 en 2020. Un dialogue plus systématique avec les femmes œuvrant à la consolidation de la paix ainsi qu'une meilleure prise en compte de la dimension de genre de la consolidation de la paix dans les analyses et les conseils de la Commission ont contribué à renforcer l'inclusion et à promouvoir une culture de la paix. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture continue de renforcer la prise de décisions liée à la paix et au dialogue interethnique dans le cadre de ses clubs Dimitra, dirigés par les populations locales. Des progrès notables ont été signalés au Niger, où les clubs Dimitra ont suscité la création d'un comité permanent, composé pour moitié de médiatrices de paix, pour la prévention et la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs. En Colombie, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a inscrit plus de 36 000 familles dirigées par des femmes dans 14 départements, pour contribuer à transformer l'économie des ménages vivant dans des zones touchées par le trafic de drogue.

## D. Sensibilisation

28. Les activités de sensibilisation ont comme point commun la diffusion des valeurs partagées d'une culture de la paix pour combattre l'impact de la pandémie de COVID-19. De la musique au cinéma, l'art est un moyen de diffuser des messages de paix et d'unité et de raconter des histoires. L'ONU a mobilisé son réseau de 59 bureaux locaux pour diffuser des messages liés à la COVID-19 afin de lutter contre l'intolérance et la désinformation, et montrer comment la pandémie, confluant avec des problèmes systémiques existants, a exacerbé le racisme, la xénophobie et les discours de haine voire le nationalisme. Grâce à un front uni renforcé, il a été possible de contrer la propagation de récits dangereux dans l'ensemble du système des Nations Unies en mettant en place diverses stratégies allant de l'amplification des voix positives sur les médias sociaux au renforcement des normes et des bonnes pratiques journalistiques.

29. Comme on le voit dans toute la période considérée, l'art est une source de réconfort, de divertissement et d'expression ainsi qu'un moyen de rassembler les gens pendant la pandémie. Dans le cadre de l'initiative de l'UNESCO « Faire revivre l'esprit de Mossoul », l'ONU s'est associée à l'organisation non gouvernementale Action for Hope pour passer par la musique pour promouvoir le dialogue interreligieux et interculturel. Un cours de formation organisé à Erbil, en Iraq, en novembre 2020, a été suivi d'un concert de musique à Khan Hammou el-Kaddou, à Mossoul, pour relancer la vie culturelle à Mossoul et réunir diverses communautés par la musique. La pratique artistique à l'appui des droits humains dans les programmes humanitaires et de développement est un principe central du programme de l'UNESCO « Art-Lab pour les droits humains et le dialogue », dans le cadre duquel 15 consultations en ligne organisées d'avril à octobre 2020 ont donné lieu à une série de recommandations. Des formations et des notes d'orientation sont en cours d'élaboration pour soutenir les approches fondées sur les droits et les préoccupations éthiques de la promotion de la diversité culturelle.

30. Au cours de la période considérée, le cinéma a continué d'être un véhicule d'expression et un moyen de sensibilisation aux questions clés liées au dialogue interreligieux et interculturel. Le Programme de soutien aux victimes du terrorisme du Bureau de lutte contre le terrorisme, dirigé par le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, s'est associé au Département de la communication globale pour diffuser quatre documentaires à la mémoire des victimes et des survivants du terrorisme au Cameroun, au Mali, au Nigeria, en Norvège et en Espagne. Dans le cadre de l'édition 2020 du Festival vidéo pour la jeunesse PLURAL+, coorganisé par l'Organisation internationale pour les migrations et l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, une sélection de films véhiculant des messages d'unité contre le racisme et toutes les formes de discrimination a été projetée, montrant une fois de plus l'importance cruciale de prendre position contre la discrimination.

### Encadré 5

#### **Constituer au niveau mondial un front uni contre le racisme et la discrimination**

Le premier Forum mondial contre le racisme et la discrimination, organisé en mars 2021 par l'UNESCO en partenariat avec la République de Corée, a été l'occasion pour le système des Nations Unies de prendre de grandes mesures contre le fléau du racisme et de la discrimination. Tenue sous un format hybride, avec la participation en direct de plus de 5 000 personnes dans le monde, la manifestation a réuni des ministres, des

experts, des praticiens et des militants contre le racisme et la discrimination. Le Forum a grandement contribué au nouveau plan d'action élaboré par l'UNESCO contre le racisme et la discrimination, qui s'articule autour de quatre piliers stratégiques visant à faire avancer les cadres normatifs, la base de connaissances et de données factuelles, le renforcement des capacités et la sensibilisation. Ce plan d'action s'inspire des conclusions de six consultations régionales sur le racisme et la discrimination qui se sont tenues de septembre à octobre 2020. Dans le cadre de son application, on tiendra compte des solutions favorisant l'égalité des genres dans les activités de lutte contre le racisme et la discrimination, sur la base des recommandations de six consultations menées avec des experts régionaux sur les stéréotypes de genre, qui ont été organisées par l'UNESCO en janvier 2021. Des activités de sensibilisation menées dans le monde, telles la diffusion par l'UNESCO en août 2020 de la vidéo « Unis contre le racisme », viennent en complément.

## E. Partenariats

31. Par définition, le dialogue interreligieux et interculturel appelle une coopération entre plusieurs parties prenantes. Les institutions locales et les chefs culturels et traditionnels jouent un rôle de plus en plus crucial dans le succès des processus de dialogue. Notamment dans le contexte de la riposte à la COVID-19, les acteurs locaux ont été bien placés pour trouver des solutions innovantes afin de répondre efficacement aux défis, et ils ont parfois joué un rôle pionnier pour assurer un dialogue inclusif et équitable. Les acteurs et organisations d'inspiration religieuse se sont également efforcés de collaborer à des activités de plaidoyer afin de promouvoir la solidarité et soutenir les messages relatifs à la santé et à l'hygiène dans le cadre de la campagne contre la pandémie de COVID-19. Des partenariats solides visant à promouvoir une culture de la paix et le dialogue interreligieux et interculturel ont été établis et renforcés entre les acteurs et organisations d'inspiration religieuse et l'Organisation des Nations Unies, toutefois, certains États Membres restent prudents quant à cet engagement et l'intégration de la collaboration œcuménique n'est pas encore systématique dans les stratégies des donateurs. Il est possible de faire davantage pour systématiser les partenariats stratégiques, maximiser la cohérence et amplifier l'impact, en particulier sur le terrain, en s'appuyant sur des structures de coordination au niveau national.

32. Les organisations d'inspiration religieuse peuvent souvent être des alliées cruciales dans les processus de dialogue et des partenaires fondamentales pour faire avancer la paix. Au Yémen, par exemple, le FNUAP a collaboré avec le Secours Islamique pour mettre en place des programmes de formation destinés aux imams afin de promouvoir l'égalité des genres et la protection contre la violence fondée sur le genre. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'organisation Religions for Peace se sont associés pour créer un conseil de dirigeants multireligieux, composé de 20 dirigeants représentant diverses traditions religieuses, afin de travailler ensemble pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés et aider les personnes contraintes de fuir en garantissant la consolidation de la paix, la prévention des conflits, l'inclusion et la cohésion sociale, à l'appui du pacte mondial sur les réfugiés. Ces dernières années, le Programme des Nations Unies pour l'environnement a renforcé sa collaboration avec les acteurs religieux concernant les questions environnementales, augmentant ainsi l'attention du public et sa participation à la bonne intendance de l'environnement. À la suite de la conférence

« Faith for Nature » qui s'est tenue en octobre 2020, plus de 450 participants de 15 religions ont pris l'engagement sacré (« Our Sacred Commitment ») de poursuivre une collaboration œcuménique en matière de développement durable, qui a donné lieu à la création d'une coalition « Faith for Earth », instance mondiale autonome permettant aux groupes confessionnels d'améliorer l'action politique.

#### Encadré 6

#### **Optimiser le rôle des acteurs d'inspiration religieuse dans le cadre du relèvement après la COVID-19**

Tout au long de la pandémie de COVID-19, les acteurs d'inspiration religieuse ont joué un rôle essentiel dans la diffusion de messages sanitaires efficaces et dans le renforcement de la solidarité. Leur rôle crucial en tant que partenaires dans la promotion d'une culture de la paix s'est imposé dans le cadre de la recherche de solutions pour l'après-COVID-19. En mai 2020, l'Engagement mondial des acteurs religieux et des organisations confessionnelles à lutter contre la pandémie de COVID-19 en collaboration avec les Nations Unies a été lancé à l'issue des consultations avec les acteurs d'inspiration religieuse menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide et l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies. Dans le cadre de la suite donnée à l'Engagement, six webinaires interactifs mensuels ont permis de mettre en commun les bonnes pratiques et les enseignements répertoriés pour promouvoir l'égalité des sexes, lutter contre les discours de haine, protéger les sites religieux, protéger les minorités religieuses ou les minorités de conviction, prévenir les atrocités criminelles et faciliter le dialogue interconfessionnel. L'Équipe spéciale interinstitutions sur la religion et le développement, coprésidée par le FNUAP, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, a continué de promouvoir une action commune à l'échelle du système des Nations Unies en faveur d'une culture de la paix et du dialogue interreligieux et interculturel. L'Équipe spéciale travaille en étroite collaboration avec le Conseil consultatif multiconfessionnel, qui comprend 40 organisations d'inspiration religieuse partenaires du système des Nations Unies, reflétant la diversité des religions, des régions et des pays. Au cours de la période considérée, deux manifestations clés ont été organisées : la conférence mondiale en ligne intitulée « Faith in the United Nations : commemorating the 75th anniversary of the United Nations and looking to the future », portant sur l'examen du rôle des acteurs religieux dans la promotion des droits humains et du développement durable (septembre 2020) ; et un symposium sur l'égalité des genres dans le cadre du relèvement après la COVID-19 (janvier 2021).

33. Dans le droit fil des tendances récentes, des mesures ont été prises au cours de la période considérée pour élargir la collaboration des parties prenantes, notamment avec la société civile. Le Bureau de lutte contre le terrorisme, qui a renforcé sa collaboration avec les opérations de paix et les bureaux des coordonnateurs et coordonnatrices résidents concernés, met en œuvre depuis mars 2020 une stratégie de collaboration avec la société civile en vue d'une sensibilisation et d'un partenariat plus systématiques et significatifs. En Amérique latine, dans le cadre du projet « Inclusive Cities, Solidarity Communities », qu'ils mettent en œuvre conjointement,

le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont eu recours à des outils facilitant le règlement pacifique des conflits locaux afin de favoriser l'intégration des réfugiés et des migrants vénézuéliens dans des milieux urbains, en Colombie, en République dominicaine, en Équateur, au Pérou et à Trinité-et-Tobago.

34. Les partenariats des Nations Unies avec des organisations régionales et sous-régionales ont permis des progrès notables, notamment dans les initiatives de dialogue multipartite pour la prévention des conflits. Le Département des opérations de paix a indiqué que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a aidé le Ministère de la réconciliation nationale du Mali à mettre en place des équipes régionales d'appui à la réconciliation et des comités municipaux de réconciliation. En conséquence, un dialogue a été établi entre les autorités locales, les chefs religieux et la société civile pour prévenir, gérer et résoudre les conflits intercommunautaires et promouvoir la cohésion sociale et une culture de la paix. Les équipes et les comités soutenus par la MINUSMA ont participé à la négociation d'une quarantaine d'accords de paix, améliorant ainsi la sécurité et la liberté de circulation des civils pour qu'ils puissent reprendre leurs activités économiques et avoir accès aux terres agricoles et aux pâturages, aux marchés et aux services de base, et préparant le retour des personnes déplacées.

#### **IV. Conclusions**

35. Comme on le voit dans le présent rapport, la solidarité mondiale et la coopération multilatérale sont devenues des éléments essentiels du relèvement après la COVID-19. Cependant, il ne peut y avoir de solidarité sans le dialogue interreligieux et interculturel, qui agit comme une force puissante, un trait-d'union à l'appui de la paix, de la résilience, de la réconciliation et de la confiance. La pandémie actuelle nous montre que le dialogue est une ressource précieuse pour le dynamisme et le bien-être des communautés, l'expression et l'innovation. On a vu comment les gens se sont mobilisés pour se connecter les uns aux autres et aider les personnes les plus démunies. Par la prise en compte et le respect de la diversité des cultures et de la liberté d'expression, le dialogue permet d'édifier des sociétés pacifiques, jetant ainsi les bases d'une paix et d'une prospérité durables. L'importance du dialogue dans la vie des personnes et des communautés en fait la clé de voute de la résilience et d'un relèvement et d'une paix durables.

36. Le monde se trouve à un moment crucial de la gouvernance technologique, que la pandémie a rendu encore plus urgente. Les technologies numériques et l'intelligence artificielle ont été la bouée de sauvetage des services de base. Pourtant, au-delà de la crise de COVID-19, il faut garantir que toutes les personnes aient accès à ces avantages. Il faudra renforcer les mesures contre l'omniprésence des discours haineux en ligne afin de les empêcher de se propager. Les principaux faits nouveaux survenus au cours de la période considérée visant à renforcer les cadres de gouvernance et d'éthique dans l'environnement numérique ont jeté les bases d'une large coopération entre les parties prenantes en vue d'atténuer des risques futurs. Le développement et l'utilisation des technologies numériques doivent être sûrs, transparents et équitables et constituer une force au service du bien. Il est donc essentiel de renforcer les compétences en matière d'éducation aux médias et à l'information ainsi que les compétences numériques pour tirer parti des technologies numériques au service de la consolidation de la paix.

37. La COVID-19 a exacerbé la discrimination, qu'elle s'exerce contre des individus et des groupes en raison de leur appartenance ethnique, de leur origine, de

leur sexe, de leur âge, de leur handicap ou de leur identité (culture ou religion). Du fait de la pandémie, ces questions, dans certains cas, ont atteint le point de rupture et des contextes, déjà fragiles, ont été aggravés. Si le présent rapport indique que les femmes sont de plus en plus présentes à la table des négociations, notamment en Afrique, les répercussions sociales et économiques de la pandémie ont pesé de manière disproportionnée sur les femmes et les filles. La pandémie a catalysé un besoin urgent de renverser les structures sociétales discriminatoires. Des changements structurels profonds sont nécessaires pour créer une culture plus propice à la paix et remédier aux reculs massifs que la pandémie a occasionnés concernant les progrès vers l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

38. Un nouveau contrat social doit reposer sur la confiance, l'inclusion, la protection et la participation ainsi que sur l'évaluation et la valorisation de ce qui compte pour les gens et la planète. La mobilisation sociale intervenue à la suite de l'indignation collective qui s'est manifestée à travers le monde est un signe encourageant qui laisse penser que les sociétés peuvent prendre des mesures décisives contre les discriminations profondément enracinées afin de parvenir à un changement réparateur et à des sociétés plus justes et plus égales. La pandémie a mis à nu non seulement des injustices persistantes, mais aussi des préjugés sur le fonctionnement des sociétés, au niveau individuel, collectif et communautaire. Ainsi, de nouveaux paradigmes pourraient apparaître en matière de travail, d'apprentissage, d'interaction, de collaboration et de socialisation, ouvrant la voie à des sociétés plus inclusives et égalitaires. De plus en plus, l'idée s'impose qu'au lendemain de la crise de la COVID-19, il faudra un nouveau contrat social qui s'attaque véritablement aux inégalités systémiques, notamment aux griefs culturels et identitaires, avant qu'elles ne conduisent au conflit et à la violence.

39. Les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité mondiales sont alimentées par un enchevêtrement d'obstacles compromettant les progrès. De plus en plus complexes et interconnectés, les conflits actuels appellent une action intégrée. Comme on l'a vu au cours de la période considérée, les inégalités, le chômage et les crises économiques peuvent déclencher la violence. Les changements climatiques ont de profondes répercussions sur la paix et la sécurité, tandis que la compétition pour les terres et les ressources, l'insécurité alimentaire et la pénurie d'eau peuvent amplifier la pression dans des contextes fragiles. En outre, les restrictions liées à la pandémie ont laissé à la merci des groupes criminels des personnes et des contextes déjà vulnérables. Des solutions holistiques tenant compte de l'ensemble de la société peuvent tirer parti de fortes synergies dans les mesures de prévention prises en amont pour lutter contre des défis tels que les discours et les crimes haineux ainsi que la violence et le terrorisme. Cerner cette réalité aussi interdépendante et complexe passe par un multilatéralisme inclusif, nécessitant une collaboration et un partenariat généralisés entre divers acteurs, notamment les gouvernements et la société civile, dont les acteurs d'inspiration religieuse, les jeunes, les femmes, les médias et le secteur privé.

40. La nature, l'ampleur et l'intensité des problèmes exposés et exacerbés par la crise de COVID-19 ont mis en lumière le rôle fondamental du dialogue interreligieux et interculturel dans l'édification de sociétés inclusives, équitables et durables. La coopération internationale fondée sur le dialogue est essentielle pour renverser la vapeur face aux défis communs que le monde doit relever. Le présent rapport montre que le dialogue interreligieux et interculturel fait partie intégrante des stratégies que les diverses entités des Nations Unies ont adoptées contre la pandémie et pour le relèvement, mettant en avant son importance dans l'opérationnalisation de l'approche fondée sur les interactions activités humanitaire, développement et consolidation de la paix pour cultiver et maintenir la paix.

41. Alors que la Décennie internationale du rapprochement des cultures touche à sa fin en 2022, les États Membres ont une occasion unique de maintenir le cap. Pour réaliser le plein potentiel du dialogue interreligieux et interculturel dans l'ensemble du système des Nations Unies, il faudra renforcer l'engagement politique. Il faudra un financement à long terme pour améliorer la cohérence et la coordination entre les entités des Nations Unies, ainsi qu'une programmation commune et orientée vers l'avenir à l'appui d'une vision, d'une stratégie et d'une action communes à l'échelle du système en faveur du dialogue interreligieux et interculturel pour la paix.

---